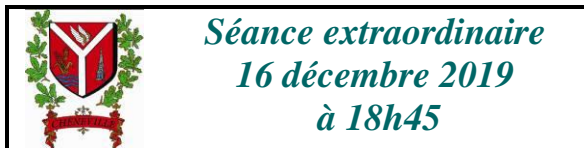


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 16 décembre 2019, à 18h45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Maxime Proulx Cadieux

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Demande d'autorisation d'un PIIA – 81, rue Principale**
- 4. Embauche préposé à l'entretien bâtiments, parcs et terrains**
- 5. Parole au public**
- 6. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 18h49 devant 2 personnes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-322

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la directrice générale par intérim dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PIIA - 48, RUE PRINCIPALE

2019-12-323

Demande d'autorisation d'un PIIA - 81, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 81, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour de l'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour l'affichage projeté, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1683-86-6888.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN BÂTIMENTS, PARCS ET TERRAINS

2019-12-324

Embauche d'un préposé à l'entretien bâtiments, parcs et terrains

ATTENDU QU' il est nécessaire d'engager un autre employé au poste de préposé à l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains, puisque l'employé présentement à l'emploi a fait part de son intention de prendre une retraite progressive et qu'il est nécessaire d'avoir une personne à temps plein pour assumer les tâches du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil autorise l'embauche de monsieur Yves Malette à titre de préposé à l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains à raison de 30 à 35hrs/semaine pour une période probatoire de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- PAROLE AU PUBLIC

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-12-325

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 18h51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.